

Le Samedi dernier M. Sévère Marchildon a été admis à caution par le juge Caron. L'émission d'un bref d'*Habens Corpus* avait déjà été demandée au juge Mo. n par M. i. Plamondon et De Chêne avocats de M. Marchildon, mais le juge Mor'n remettait toujours la partie aux calendes grecques.

Les journaux d'Hamilton nous apprennent que le jour des funérailles de l'honorable Baldwin, presque tous les magasins de cette ville étaient fermés.

A Montréal les funérailles de feu le commandeur Viger ont eu lieu avec beaucoup de pompe.

On doit fonder prochainement à Québec, une nouvelle banque sur le principe de la "Banque du Peuple."

Le mot de l'énigme publiée dans le dernier numéro est L'ANGE VAIN (Langevin.)

ERRATUM.

Dans notre dernier numéro, première page dix-huitième ligne au lieu de \$900 lisez \$1200. Et dans la même page, même colonne vingt deuxième ligne, au lieu de \$150 lisez \$600.

CORRESPONDANCES.

Monsieur le rédacteur,

Je ne suis pas un démocrate mais comme j'ai nie à connaître tous les partis je souscris à tous les journaux. Ainsi donc quand *L'Observateur* a paru je me suis empressé de s'inscrire. Maintenant voilà 35 numéros que je lis, et permettez-moi de dire que, malgré toutes les vérités que vous avez écrites, je vois que nous n'en sommes pas mieux. Nous avez flagellé et ridiculisé les hommes publics qui, j'en conviens le méritaient; mais si les riens sont de votre côté, ceux dont vous avez brisé le masque n'en sont que plus audacieux. Je crois donc qu'il vaudrait mieux vous abstenir de frapper aussi fort, ou de ridiculiser aussi durement que vous le faites, nos hommes publics et de les laisser faire. S'ils sont vraiment ce que vous dites, ils se perdront bien eux-mêmes par leurs actes.

UN ABONNÉ.

[Nous l'avons dit et nous le répétons: toute correspondance est admise sur *L'Observateur*. Nous sommes heureux que notre correspondant *Un abonné* profite de cette liberté, car il nous fournit l'occasion de connaître sa pensée qui est celle de plusieurs autres, et de lui dire en même temps la nôtre.

Un abonné prétend que si on les laisse faire sans dire un mot, les hommes publics dont nous nous plaignons se perdront eux-mêmes; c'est-à-dire que quand le peuple sera forcé de se rendre justice lui-même tous ceux qui méritent un châtement seront punis! Principe dangereux et le plus souvent inutile. Une révolte à main armée ne réussit jamais qu'à demi; mais une ré-

volution dans les idées, dans les cœurs, bien que cent fois plus lente produit des résultats plus favorables. Voilà pourquoi nous maintenons qu'aujourd'hui le seul moyen pour renverser tous ces malets qui ne veulent point concéder un seul pouce de progrès; c'est de dire à tous la vérité telle qu'elle se montre! Dès qu'un misérable maque à son devoir d'homme public qu'il soit signalé à la vindicte publique. Puisqu'on en est rendu au point de n'avoir plus d'hommes publics qui soient sincères et honnêtes de bonne volonté, il faut en avoir qu'ils le soient par nécessité, par la force.]
—Réd.

M. le rédacteur,

L'autre jour, je suis allé à la Corporation pour voter. J'étais à peine entré dans la Corporation que je fus entouré par une bande de cabaleurs de Langevin qui me tirèrent à droite et à gauche. Vous auriez vu si les accusations portées contre Langevin étaient fondées, je feignais de me rendre. On me fit entrer dans une chambre où se trouvaient maître George Hall, LeMoine, Peters, John Hearn et toute la clique. On m'offrit un coup et de l'argent. Je pris un coup à la santé de Joseph et mis l'argent dans mon gousset et remerciai par un coup de poing un de cette valetaille qui voulait me faire voter de force.

F. J. CH.

Monsieur le rédacteur,

S'il ne fait pas trop froid dans les hautes régions du sel et de la poudre, sous le beau ciel de notre immense ville de Québec, nous aurons probablement bientôt, sous le patronage de la section Saint-Jean (enrichie de douze nouveaux membres enrôlés *in globo*) présidence de M. J. N. Duquet et du *beau* Larose *défaut* conseiller, etc. etc. un cours de lectures qui seront intitulées:

- 1. Le passé, le présent et l'avenir fusionnées par un procédé d'éthérisation.
- 2. Une onchette au bord du Trois-Quilles le *Rimouski*.
- 3. Les oignons, le percil et le cerfeuil en Canada.
- 4. Le renard et le fromage.
- 5. L'amour de la patrie.
- 6. La logique consommée en comité.
- 7. L'improvisation comparée avec la récitation, par cœur ou la floraison *du bouquet*.

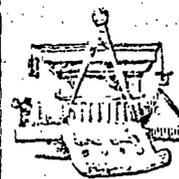
Tels sont, M. le rédacteur, les sujets qui seront traités avec talent et bon goût par des messieurs fort distingués qui, pour la plupart, doivent prendre le chemin de fer du révérend Baby pour arriver grand train au milieu du rendez-vous. Aussi, sont-ils attendus avec une anxiété désespérante.

Votre etc.

CLIN D'OEIL.

DÉCÈS.

Mercrredi, le 22 du courant, au faubourg Saint-Jean de Québec, à l'âge de 45 ans, après une courte maladie, Pierre Ganyin, maçon, est décédé. Ses funérailles auront lieu demain.



F. NORMAND,
SCULPTEUR.

Faubourg Saint-Roch,
rue Sainte-Marguerite,
No. 11, Québec.

Prend la liberté d'informer le public en général, qu'il entreprendra l'exécution de tous ouvrages en sculpture, tournage, meubles d'église, etc., et il venira des mappes, et tous autres ouvrages de menuiserie qu'on voudra bien lui confier.

15 novembre, 1853.

A VENDRE.

Un emplacement de 40 pieds de largeur sur 60 de profondeur avec une maison en bois, à une étage, située faubourg Saint-Roch, rue Saint-Antoine numéro 62. Aussi une boutique de boulanger en pierre à deux étages; le tout en bon état. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux au propriétaire N. MISSEY.

3 novembre, 1853.

A VENDRE.

UNE MAISON en bois et à deux étages située au faubourg Saint-Jean, rue Richelieu. Conditions avantageuses, titres incontestables.

S'adresser au soussigné,

L. M. DARVEAU,

Notaire,

Rue Richelieu, no 36.

10 mai 1853.

P. G. HUOT, ET ADOLPHÉ TOURANGEAU, notaires, ont ouvert un bureau dans leur demeure actuelle, No. , rue Craig, Saint-Roch.

Québec, 1er décembre 1853.

L. M. DARVEAU, NOTAIRE, tient son bureau d'affaires, dans le faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 56.

On s'abonne à Québec, chez M. Léon Rochette libraire, faubourg Saint-Jean, rue Saint-Jean; et chez L. M. Darveau, notaire, faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 56.

M. F. X Gagnon, Note-Dame de-la-Vierge.

Charles Fortier, Rimouski.
Isidore Tréponier, Saint-Narcisse.
Joseph Bélanger, Sainte-Julie de Sommerset.

Charles Lapierre, No. 114, Rue Saint-Laurent, Montréal.

M. L. Leclerc, Cap-Santé.
Louis Fiset, Saint-Basile.

Toutes lettres et correspondances doivent être adressées franchises de port, à L. M. Darveau, faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 56.

L. M. DARVEAU, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR.